# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

## Département d'Ille et Vilaine

## Procès-verbal Séance du 08 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
**Présents** : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey

**Secrétaire de Séance** : M. LAMBERT Richard

**Date de convocation** : 02 septembre 2026

**********

**ORDRE DU JOUR :**

1. Vote du procès-verbal séance du 07 juillet 2026
2. Règlement du Conseil municipal
3. SDE 35 : rapport d'activité 2025
4. SDE 35 : avenant à la convention portant sur la rénovation globale du parc d'éclairage Public
5. Révision du PLU : désignation COPIL
6. Création d'un local administratif dédié aux associations
7. Location de l'espace du Lion d'Or
8. BP 2026 : Décisions modificatives
9. Questions diverses

1. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2026**

**2.Délibération n° 2026-047** - Règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.
Un projet de règlement a été établi et transmis à chaque conseiller municipal.
Ce règlement fixe notamment :
- les modalités de réunion du Conseil Municipal (convocation, tenue des séances, votes, comptes-rendus…)
- le fonctionnement des commissions
- l'exercice du droit d'expression des élus

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**- adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération,**
**- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes décisions en lien avec ce règlement.**

**3.Délibération n° 2026-048 – SDE35 : rapport d'activité 2025**

En tant que représentant du SDE35, et conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'élu délégué au SDE35 a pour mission de présenter chaque année le rapport d'activité du SDE35 devant le conseil municipal de la commune.

**Le rapport d'activité et la synthèse 2025 du SDE35 ont été validés** au comité syndical le 1er juillet dernier.
Ce rapport a été transmis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
ACTE la présentation du rapport d'activité 2025 du SDE35.

M. Gollandeau souligne que le SDE35 est engagé auprès du jeune public. Aussi, il sera proposé au directeur de l'école de Cherrueix d'organiser un temps de sensibilisation animé par le SDE35 auprès des enfants.
Il informe le conseil que lui et M. Le Grand ont visité, le matin même, le poste-mère d'Enedis à Dol-de-Bretagne.
M. Gollandeau signale également qu'il poursuivra la mise en LED des candélabres.

**4.Délibération n° 2026-049– SDE35 : avenant à la convention portant sur la rénovation globale du parc d'éclairage public**

La commune a transféré sa compétence éclairage public au SDE35 ;
Par délibération du 16/12/23, elle a approuvé la signature d'une convention 100% LED (Cherrueix faisait partie des 5 premières communes volontaires de ce dispositif).
Un 1er avenant a été validé pour baisser la participation de la commune à 29 497.80 €.
Le SDE35 dispose désormais des coûts définitifs des études et travaux.
Par conséquent il propose au conseil municipal de valider un 2ème avenant qui réduit le coût pour la commune à 23 682.85 € qui seront répartis sur 3 échéances annuelles.
Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'avenant n°2 à ladite convention qui redéfinirait les modalités financières des participations respectives du SDE35 et de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise le maire à signer avec le SDE35 l'avenant n°2 à la convention de rénovation globale du parc d'éclairage public

**5. Délibération n° 2026-050 – Révision du PLU : désignation COPIL**

M. Le Grand rappelle que la révision du PLU engagée sous l'ancien mandat n'est pas approuvée. Aussi, des séances de travail sont à prévoir. Il informe que lui-même et ses adjoints ont rencontré les services de l'état à ce sujet. Ces derniers ont insisté sur le strict respect du code de l'urbanisme. M. le maire informe qu'il convient de désigner 10 élus qui formeront le COPIL (Comité de Pilotage) pour les réunions de révision du PLU.

Il appelle les élus à proposer leur candidature.

Après délibération, **le conseil municipal**, à l'unanimité

**VALIDE** la liste suivante formant le COPIL de révision du PLU :

Frédéric LE GRAND, Mathieu BERTOT, Bénédicte FLAUX, Richard LAMBERT, Delphine MUNIER, Anne GEFFRELOT, Ségolène BERTOT, Alexis GANCHE et Kyllian DERRIEN.

## 6. Délibération n° 2026-051– Création d'un local administratif dédié aux associations

Mme Munier, adjointe au maire, propose au conseil de scinder l'Espace du Lion d'Or en 3 parties :

- 1 local réservé à Entraide Familles les mercredi et samedi après-midi, ainsi que le 2ème vendredi du mois et le 2ème samedi du mois. M. le maire rappelle l'existence d'une convention tripartite entre la Communauté de communes, l'association Entraide Familles et la commune

- 1 local qui pourrait être loué de façon ponctuelle aux particuliers

- 1 local associatif

Ce dernier local, équipé de casiers nominatifs, d'armoires et d'un bureau, serait mis à disposition des associations qui le souhaitent, pour leurs tâches administratives puisque doté de la fibre, selon un planning tenu en mairie. Il ne serait pas disponible pendant la période des grandes vacances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de créer un local administratif mis à disposition des associations qui le souhaitent, hors vacances scolaires d'été.
DIT que ce local se trouve dans l'Espace du Lion d'Or et que les associations devront respecter le planning.
Mmes Gest et Berest soulignent que cette nouvelle offre peut libérer l'idée d'une mise à disposition de la garderie aux associations.

## 7. Délibération n° 2026-052– Location de l'Espace du Lion d'Or

Mme Munier, adjointe au maire, propose au conseil de mettre à la location le 3ème local de l'Espace du Lion d'Or.
Elle rappelle que le 1er local est réservé à Entraide Familles, et que le 2ème local est dédié aux associations.
Aussi, cet espace, pouvant contenir 30 personnes maximum, pourrait être loué ponctuellement.
Mme Munier propose de dénommer cette salle « La salle des soeurs » en hommage aux trois sœurs qui tenaient l'école.
**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**ACTE** la dénomination du local 'La salle des soeurs »
**DECIDE** de mettre à la location cet espace limité à 30 personnes maximum, et équipé d'une cuisine pour les tarifs suivants :

- Cherrulais : 80.00 € le week-end
- Hors-commune : 120.00 € le week-end
- Caution dommages : 800.00 €
- Caution ménage : 100.00 €
- Forfait chauffage du 15 octobre au 15 mai : 20.00 €
- Règlement d'utilisation de la salle identique aux autres salles

**DECIDE** de mettre à disposition gratuite la Salle des sœurs, si elle est disponible, aux familles chérullaises qui souhaitent disposer d'un lieu de réunion à l'issue des cérémonies funéraires au cimetière.

Mme Bertot demande si la cour sera mise également à disposition. Mme Munier lui répond que la location comprendra la salle, la cuisine et la cour.

M. Gollandeau précise que pour éviter que le réfrigérateur soit toujours branché, il faudrait y installer un système à clé.

Mme Bertot demande si cette salle sera mise à disposition dès la semaine prochaine. Mme Munier précise qu'il convient d'abord de se concerter avec les associations intéressées et d'établir un planning.

M. Gollandeau informe qu'il envisage de proposer un audit énergétique sur ce bâtiment, ce qui aurait l'avantage de pouvoir accéder à des subventions délivrées par le SDE35.

Le Pays de St-Malo fait appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la mutualisation des espaces. Le dépôt des dossiers est à réaliser avant le 18 décembre.

**8-Délibération n° 2026-053– Décision Modificative n°2**

M. le maire informe le conseil qu'une dépense imprévue nécessite de prendre une décision modificative :

- Devis climatisation du local traiteur : 2065.85 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité
**DECIDE** de la Décision Modificative (DM 2) suivante :
Opération 144 travaux eaux pluviales rue Saint-Pierre : - 2 100.00 €
Opération 093 achat matériel divers : + 2 100.00 €

Mme Gest informe que la carte mère avait déjà été remplacée. M. Gollandeau précise que ces réparations ne sont pas couvertes par la garantie.

**09.Questions diverses**

- M. le maire remercie et félicite les agents, les bénévoles et les associations pour leur participation aux animations de cet été.

- Projet de réorganisation des locaux périscolaires : Mme Derrien apporte une réponse aux interrogations formulées par les parents d'élèves et déposées lors du dernier conseil municipal. Elle lit un courrier qui sera remis aux parents.
Le projet de réorganisation des locaux scolaires et périscolaires comporte notamment l'aménagement d'une salle de motricité dans le local qui est actuellement utilisé pour la garderie. La garderie, quant à elle, ferait son retour à son emplacement initial, dans les locaux de l'école. Cette réorganisation a pour objectif d'optimiser les conditions d'accueil des enfants et de mieux utiliser les espaces disponibles au sein de l'école. Ceci permettrait, entre autres, aux élèves de primaire de bénéficier eux aussi d'un espace intérieur pour leurs activités physiques. Ce projet se forge au travers d'échanges entre l'équipe pédagogique et les élus pour une éventuelle mise en place à la rentrée de janvier.
M. le maire précise qu'un second visiophone, utilisé également par le directeur, est installé.
Mme Berest informe qu'il est nécessaire d'étudier un plan de secours attentat-intrusion pour la garderie.

- Parking test de la Laronnière : M. Le Grand fait un constat positif de cette expérimentation. Le parking a été globalement bien apprécié.
M. Delaunay demande qui met à disposition le terrain et qui est responsable de ce parking. M. le maire répond que le terrain appartient à M. Bastard et que son utilisation est actuellement de la responsabilité du maire. Il précise qu'une réunion publique sera organisée fin septembre avec les riverains pour établir un bilan et en tirer les conclusions.
M. Delaunay craint que si ce parking devait être ouvert à l'année, les services de la DDTM l'autoriseraient à la condition de fermer le parking de la Cale. Il demande ce qu'en pense le Président de la LIPAP, si le parking de la Cale devait fermer.
M. Delaunay souligne que ce parking ne présente un intérêt que pour les pêcheurs à pied qui, en se garant à la Laronnière, ne rapportent rien aux commerces du bourg. La circulation plus fluide reste le point positif, même si cela génère un problème de circulation des piétons. Il soulève également la dangerosité de la sortie de ce parking. Il préconise de ne pas investir des milliers d'euros pour ce parking, mais plutôt de conserver les droits que la commune possède déjà, avec par exemple, un affichage à la Laronnière précisant qu'il existe un parking enherbé dans le bourg.
M. Delaunay demande s'il est prévu d'interdire les chiens sur les herbus. Il est constaté que les promeneurs (souvent des locaux) ne respectent pas l'arrêté obligeant de tenir les chiens en laisse. M. Le Grand répond qu'effectivement une réflexion est engagée pour interdire les chiens sur cette portion du DPM à des dates définies, notamment lorsque les moutons y sont présents.
- Travaux :
M. Delaunay demande si des commissions travaux ont eu lieu en amont des travaux engagés. M. Gollandeau répond qu'une commission travaux est en cours de préparation, et que les travaux de la rue Théophile Blin ne pouvaient attendre les travaux des réseaux. Mme Berest souligne les problèmes d'évacuation d'eau de pluie dans cette rue. M. Gollandeau précise que ce sont des problèmes qui datent, et que des études de profil de voirie auraient dus être menés.
M. Gollandeau informe que M. Rocaboy mène une étude de réfection de l'Avenue du Château afin que celle-ci soit prise en compte dans les travaux d'effacement des réseaux.
Il informe également que 5 000 mètres de curage sont prévus sur la commune.
- Travaux au ld Le Bied :
M. Lambert informe que le devis vient d'être validé pour des travaux de revêtement tri-couches émulsion. M. Delaunay regrette qu'il ne soit pas prévu d'enrobé et affirme que le tri-couches ne sera pas suffisant. M. Gollandeau souligne que les travaux sont urgents, qu'ils ont suivi le même constat réalisé par les entreprises venues sur place. Il précise que la Cerema préconise le maintien de la limitation de circulation à 19 tonnes, même si cette décision soulève des problèmes avec l'exploitant riverain. M. Delaunay demande si après les travaux la circulation sera rétablie pour tous. M. Le Grand répond que les routes ne sont plus adaptées aux nouvelles charges des engins agricoles. M. Gollandeau précise que des lices de protection seront installées le long des bieds et M. Delaunay évoque la possibilité d'élargir la route après la maison de M. Peltier. Le rapport écrit de la Cerema sera remis dans un mois.

- Rue de la Plage : M. le maire indique qu'elle sera réouverte à la circulation la semaine prochaine. Il signale que, malgré un démarrage qui a manqué de communication, les retours des riverains sont constructifs. Mme Gest signale que le panneau « sens unique » ayant été laissé implanté, le ½ tour nécessaire des voitures était relativement dangereux. M. Le Grand répond qu'effectivement il a relevé un problème de signalétique. Par ailleurs, il précise qu'il réfléchit à l'installation éventuelle de barrières de sécurité, avec clés remises au SDIS.
- M. Le Grand informe que des commerces ont été cambriolés en août.

- Il précise que les élus ont été vigilants tout l'été aux mouvements des gens du voyage, attirés par notre territoire.
- Sécheresse : la Préfète a interpellé les maires sur le problème de la sécheresse et sur la nécessité de trouver des solutions pour économiser l'eau. Les Eaux de Beaufort alertent, et donnent une aide à l'achat de récupérateurs d'eau. M. Gollandeau dit qu'il faut s'attendre à des coupures ou à des diminutions de pression de l'eau.
- Pour information, M. le maire précise que l'ABF autorise les travaux du Moulin engagés par la Communauté de Communes.
- M. Gollandeau fait part d'une proposition de la société Affi Ouest de poser du mobilier urbain publicitaire : 4 panneaux qui rapporteraient chacun 250 € /an à la commune. M. le maire précise qu'il ne souhaite pas qu'il en soit implanté dans le bourg.

- Forum des associations du 29/08/26 : Mme Munier fait un bilan très positif avec la participation de 17 associations et la présence de nombreux visiteurs intéressés. Un moment de partages à renouveler l'année prochaine.
- Mme Munier indique qu'une convention d'utilisation des salles a été signée entre chaque association et la mairie.
- Elle informe qu'un club de ping-pong est en train de se mettre en place pour octobre.
- Commerces : les commerces esthétiques ont mis fin au bail qui les liait à la commune. Un appel d'offres pour la location de ce commerce va être lancé.
- Le vendeur itinérant de pizza a trouvé un remplaçant qui va continuer la vente à Cherrueix. Un vendeur de spécialités réunionnaises a également pris place le mercredi soir. (M. Gollandeau informe que ce dernier va devoir bientôt cesser son activité pour raisons personnelles). Le poissonnier, qui connait des problèmes de personnel, ne pourra plus venir. Mme Gest demande si cette information peut être affichée sur le panneau. Elle pense à l'ancien employé du poissonnier qui pourrait être intéressé par cette place. Mme Munier précise avoir d'autres pistes.
- Marché d'été : Mme Munier dresse un bilan positif : tables et chaises ont été installées sur la chaussée pour que les visiteurs puissent se restaurer jusqu'à 22 heures tout en écoutant de la musique. La participation de 2 associations de danse cherrulaises a également été très appréciée.
- Route du Rhum : M. Gollandeau informe que la mairie va être décorée aux couleurs de la Route du Rhum. Un pot sera offert le 23 octobre à 18h00 par l'équipe de « Cherrueix, j'y vis je l'aime », et il a été demandé aux Ribines si un repas antillais pouvait être servi ce soir là.
- Feu d'artifice : M. Derrien dresse un bilan très positif de cet évènement qui a rassemblé 4500 visiteurs. Malgré les réticences ressenties lors des préparatifs, les food-trucks qui étaient présents ont manqué de marchandise. L'Association de chasse a bien vendu également ses repas. La plage a été nettoyée par les élus après la fête. Mme Gest souligne que la commune n'est pas en capacité de réceptionner autant de personnes, ce qui a généré des problèmes de circulation et de sécurité pour les bénévoles qui faisaient la circulation. M. Le Grand répond que cela s'est mieux passé que l'année dernière, notamment avec la mise à disposition d'un champ. Il précise qu'il faudra réorganiser les sorties de parkings. M. Ganche propose aussi que les commissaires soient mieux équipés la prochaine fois.
- M. Le Grand remercie les associations qui ont bien organisé leur braderie et leur fête du 15 août.
- Ecole : un nouveau directeur a pris ses fonctions à la rentrée, ainsi qu'une nouvelle professeur des écoles. L'école compte 48 enfants à la rentrée de septembre, auxquels viendront s'ajouter de nouvelles petites sections en janvier.
- M. Lambert informe qu'il a fait le don d'une cuve à eau déposée dans le cimetière. Sur le même sujet de recherche d'économie d'eau, il projette l'installation de récupérateurs d'eau à l'atelier municipal. M. Delaunay alerte sur la probable impossibilité d'une commune d'arroser avec de l'eau récupérée.

- M. Lambert précise que la place de stationnement PMR est matérialisée sur le parking de la bibliothèque.
- Mme Gest réitère sa demande de passage de balayeuse dans le lotissement Saint-Pierre
- Elle suggère qu'un rappel soit lancé sur la possibilité donnée aux personnes vulnérables de s'inscrire sur un registre à la mairie.
- M. Le maire informe que le dispositif « Argent de poche » a bien fonctionné. L'expérience sera à renouveler.
- Dégradations de la chaussée Ruelle des carrés : un courrier va être renvoyé au riverain responsable des dégradations qui continuent malgré les alertes envoyées par mail.
- Culture : Mme Geffrelot dresse un bilan positif de ces 6 premiers mois de culture. L'objectif est donc de consolider ce qui a été engagé en 2026 et de construire progressivement une véritable identité culturelle pour Cherrueix. Les 3 priorités absolues sont donc la communication (création d'une page culture sur le site de la mairie), la création d'un évènement phare (cinéma en plein air), la participation des habitants (questionnaire sur les attentes de chacun).
Calendrier prévisionnel :
- janvier – mars : visite assemblée nationale ; création page culture ; questionnaire ; lancement billetterie ; réflexion horaires bibliothèque ; programmation estivale
- avril – juin : expositions ; rencontres littéraires ; boites à livres ; communication
- juillet – août : concerts, spectacles, cinéma en plein air, animations culturelles
- septembre – décembre : expositions, rencontres littéraires, projets avec l'école et les jeunes.
Un projet de changement du chauffage de la bibliothèque pourra être étudié.

Agenda :
- 15/09/26 : commission tourisme
- 20/09/26 : compétition Chars à voile
- 26/09/26 : trail des bouchots
- 25/10/26 à 11h00 : réunion publique (bilan des 100 jours et évocation des projets)
- 03/11/26 : prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Secrétaire de séance
M. LAMBERT Richard

Le Maire,
M. Frédéric LE GRAND

**INDEX DES DÉLIBERATIONS DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2026**

| N° ordre | OBJET | DECISION | Page |
|---|---|---|---|
| 2026-047 | Règlement du Conseil municipal | Favorable | 1-2 |
| 2026-048 | Rapport d'acitivé 2025 | Favorable | 2 |
| 2026-049 | SDE35 : avenant à la convention portant sur la rénovation globale du parc d'éclairage public | Favorable | 2 |
| 2026-050 | Révision du PLU : désignation COPIL | Favorable | 2-3 |
| 2026-051 | Création d'un local administratif dédié aux association | Favorable | 3 |
| 2026-052 | Location de l'Espace du Lion d'Or | Favorable | 3-4 |
| 2026-053 | Décision Modificative n°2 | Favorable | 4 |